

Le 31 décembre 2017

RÉGIMES D'IMPORTATION

PÂTES NON CUITES POUR LA BOULANGERIE

A HONG-KONG

La réglementation sur les pâtes non cuites pour la boulangerie à Hong-Kong présente des particularités pour les formalités tant à l'exportation qu'à l'importation. Celles-ci vous sont exposées synthétiquement dans cette fiche pour vous aider.

Pour ce qui concerne les points liés à la réglementation sur la composition et l'étiquetage, vous devez vous reporter à la fiche traitant spécifiquement de ces aspects.

Vous pouvez également contacter nos services pour tous compléments d'informations ou précisions supplémentaires.

Votre Contact :
Vanessa QUERE (vquere@ania.net)



AVERTISSEMENT

Les informations communiquées sont validées à la date d'édition. Elles sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation.

Vous devrez dans tous les cas les faire vérifier par l'importateur tant sur la composition que sur l'étiquetage pour éviter tous risques de mauvaise interprétation.

Le 31 décembre 2017

SOMMAIRE

<u>1 LES PRODUITS CONCERNÉS.....</u>	<u>3</u>
1.1 DÉFINITION DES PRODUITS.....	3
<u>2 DÉMARCHES PRÉALABLES.....</u>	<u>4</u>
2.1 ENREGISTREMENT PRÉALABLE DE L'IMPORTATEUR.....	4
<u>3 FORMALITÉS DOCUMENTAIRES.....</u>	<u>5</u>
3.1 FORMALITÉS GÉNÉRALES.....	5
3.1.1 FACTURE COMMERCIALE	5
3.1.2 CERTIFICAT D'ORIGINE.....	5
3.1.3 LISTE DE COLISAGE.....	5
3.1.4 DOCUMENTS DE TRANSPORT.....	6
3.1.5 MANIFEST.....	6
3.1.6 ASSURANCE TRANSPORT.....	6
3.1.7 TRAITEMENT DES EMBALLAGES BOIS.....	6
3.2 DOCUMENTS SPÉCIFIQUES.....	6
3.2.1 CERTIFICAT DE SANTÉ VÉTÉRINAIRE POUR LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE.....	6
3.2.2 CERTIFICATS SANITAIRES.....	7
<u>4 FORMALITÉS SPÉCIFIQUES POUR L'IMPORTATEUR.....</u>	<u>8</u>
4.1 IMPORT STATEMENT ON DUTIABLE COMMODITIES.....	8
<u>5 DROITS ET TAXES APPLICABLES DANS LE PAYS.....</u>	<u>9</u>
<u>6 LES ORGANISMES ET CONTACTS UTILES.....</u>	<u>10</u>
<u>7 SOURCES.....</u>	<u>11</u>

Le 31 décembre 2017

1 LES PRODUITS CONCERNÉS

1.1 Définition des produits

Tout d'abord il faut souligner la particularité de Hong-Kong.

Hong-Kong possède un statut spécial qui lui octroi le droit de ne pas appliquer de droits de douane, ni de taxes. Il existe uniquement des accises prélevées sur 4 catégories de produits qui sont :

- Les alcools
- Tabac
- Hydrocarbures
- l'alcool méthylique.

Source : http://www.customs.gov.hk/en/cargo_clearance/

Toutefois il est préférable de toujours mettre sur vos documents pour la nomenclature douanière le HS Code (code du Système Harmonisé) qui est les 6 premiers chiffres du code français.

Le 31 décembre 2017

2 DÉMARCHES PRÉALABLES

2.1 Enregistrement préalable de l'importateur

Ce document certifie que le preneur est enregistré auprès du « Food and Environmental Hygiene Department » comme un importateur ou distributeur de denrées alimentaires autre que des animaux de boucherie vivants et les volailles vivantes.

Requis pour le dédouanement et l'accès au marché.

L'enregistrement est demandé **par le distributeur** auprès du Food and Environmental Hygiene Department, Centre for Food Safety (CFS), Food Importer/Distributor Registration and Import Licensing Office (FIRLO), Food Import and Export Section, Room 119, 1/F, 258 Queen's Road East, Wan Chai, Hong Kong, phone numbers: +852 21563017, 21563034, fax number: +852 21561015.

Le formulaire est à compléter en anglais ou en chinois.

Il est à présenter en une copie, soit de manière physique, soit par courrier, ou par fax, ou de façon électronique à l'adresse suivante : www.fics.gov.hk.

Le délai de traitement est de 7 jours ouvrés.

Les frais d'enregistrement sont de 195HKD. Pour le renouvellement, le coût est de 180 HKD.

L'enregistrement est valable 3 ans. Un renouvellement pour de nouveau 3 ans est à demander dans les 4 mois précédant la date d'expiration de l'enregistrement initial.

Pour plus de détail et un modèle, [cliquer ici](#) (en anglais).

Le 31 décembre 2017

3 FORMALITÉS DOCUMENTAIRES

3.1 Formalités générales

3.1.1 Facture commerciale

Elle est à préparer en anglais et être présentée en une copie. Un certain nombre de copies peut être demandé pour diverses raisons.

Pour votre facture, il faudra faire apparaître au minimum les mentions suivantes :

- Nom et adresse du vendeur
- Nom et adresse du destinataire
- Nom et adresse de l'acheteur, s'il est différent du destinataire
- Lieu et date d'établissement
- Numéro de facture
- Pays d'origine
- Information sur les modalités de transport
- Conditions de paiement et de livraison
- Marques et numéros, nombre et types de colis
- Description exacte des marchandises
- Quantité
- Prix unitaire et total.

Vous aurez un [modèle ici](#) (en anglais).

3.1.2 Certificat d'origine

Il n'est pas obligatoire mais peut être demandé pour diverses raisons.

Les formulaires de certificat d'origine sont diffusés par les imprimeries spécialisées ainsi que par les chambres de commerce et d'industrie. La CCI Paris Ile-de-France ainsi que de nombreuses CCI de province propose des certificats dématérialisés : <https://www.formalites-export.com>.

Vous aurez un exemple en [cliquant ici](#) (en anglais).

3.1.3 Liste de colisage

Elle doit être rédigée en anglais et être présentée en au moins un exemplaire.

Soyez très précis sur la description de votre expédition car, en cas d'avarie, la notion de «colis» peut varier. Les conventions transport peuvent considérer qu'un colis peut être égal à 1 conteneur, ou à 1 palette ou encore à 1 carton, selon la description faite sur la liste de colisage. Par conséquent, il est préférable de bien mettre 1 conteneur comprenant XXX palettes contenant elles-mêmes XXX cartons de XXXX produits.

Vous aurez un exemple en [cliquant ici](#) (en anglais).

Le 31 décembre 2017

3.1.4 Documents de transport

- Air Waybill / LTA : pour le transport aérien
- Bill of Lading / connaissance : pour le transport maritime

3.1.5 Manifest

Ce document contient les éléments de la cargaison importée à Hong-Kong.

Requis pour la surveillance douanière, pour le contrôle commercial et pour les statistiques.

Vous aurez un exemple en [cliquant ici](#) (en anglais).

3.1.6 Assurance transport

Il n'y a pas d'obligation d'assurance locale c'est-à-dire d'obligation d'assurer, à Hong Kong, le transport international des marchandises.

3.1.7 Traitement des emballages bois

Il n'y a pas d'obligation à l'heure actuelle de mettre des emballages bois traités selon la norme [NIMP 15](#).

Attention ! Si la destination finale est la Chine, les emballages en bois doivent être traités selon la norme NIMP n°15.

3.2 Documents spécifiques

3.2.1 Certificat de santé vétérinaire pour les produits d'origine animale

Requis pour les nomenclatures : 1901 et 1902, uniquement si les aliments contiennent des produits d'origine animale.

Ce document confirme que les produits d'origine animal, qui sont importés, ont été inspectés conformément aux procédures adéquates, ne sont pas contaminés, ne transportent pas de maladies contagieuses et sont considérés comme conforme aux réglementations vétérinaires en vigueur du pays d'importation.

Requis pour le dédouanement et l'accès au marché.

Il doit être produit par une autorité sanitaire approprié du pays d'exportation.

Les autorités responsables des contrôles vétérinaires des produits animaux à Hong-Kong sont Agriculture, Fisheries and Conservation Department (AFCD), 5/F, Cheung Sha Wan Government Offices, 303 Cheung Sha Wan Road, Kowloon, Hong Kong, phone number: +852 27088885, fax number: +852 23113731.

En matière de denrées alimentaires d'origine animal, l'autorité responsable est Centre for Food Safety

Le 31 décembre 2017

(CFS), 43/F, Queensway Government Offices, 66 Queensway, Hong Kong, phone number: +852 28680000, fax number: +852 28933547.

Pas de forme spécifique requise.

Le certificat peut être préparé dans n'importe quelle langue, toutefois une traduction en chinois ou en anglais sera demandée.

A fournir en 1 original.

Vous aurez un exemple en [cliquant ici](#) (en anglais).

3.2.2 Certificats sanitaire

FranceAgrimer, sur son site Expadon, nous indique les consignes à respecter pour les produits suivants :

- Les produits à base de lait
 - Demande d'importation à faire au préalable aux autorités de Hong-Kong : http://www.cfs.gov.hk/english/import/import_icfsg_05.html. Les certificats génériques sont acceptés.
- Les produits contenant des œufs et des ovoproduits
 - Faire une demande de [certificat HKOENOV15](#), directement sur le site Expadon de FranceAgrimer. Cette mesure est applicable depuis le 10 Décembre 2015.

Le 31 décembre 2017

4 FORMALITÉS SPÉCIFIQUES POUR L'IMPORTATEUR

4.1 Import statement on dutiable commodities

Ce document fournit les informations au Département des Douanes et des Accises que les produits importés ne sont pas taxables.

Requis pour le dédouanement

La déclaration d'importation est à compléter par le propriétaire, maître ou agent de transport dans lequel les marchandises ont été transportées.

Habituellement, ce document doit être soumis en un original à l'officier responsable des douanes dans les 14 jours de l'entrée. Dans certains cas exceptionnels, le Département des Droits et Accises peut autoriser un délai plus long. Contact : Customs and Excise Department, Office of Dutiable Commodities Administration, Record and Statistics Unit, 3/F, Customs Headquarters Building, 222 Java Road, North Point, Hong Kong, phone number: +852 37592527, fax number: +852 25413470.

Validité : une seule importation.

Vous aurez un modèle en [cliquant ici](#) (en anglais).

Le 31 décembre 2017

5 DROITS ET TAXES APPLICABLES DANS LE PAYS

Les droits et taxes applicables sont variables en fonction des produits, de leurs nomenclatures douanières et de leurs origines. Ici nous partons du fait que les produits ont l'origine UE.

Désignation produit	Nomenclatures	Droits
Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	1901.20.10 1901.20.20 1901.20.30 1901.20.40	0%
Pâtes alimentaires	1902.19.90	0%
Pâtisseries	1905.90.30 1905.90.60 1905.90.90	0%

Des taxes additionnelles sont à prévoir :

Il n'y a aucune taxe à Hong-Kong.

Le 31 décembre 2017

6 LES ORGANISMES ET CONTACTS UTILES

Pour toute question, veuillez contacter :

CONSULAT FRANÇAIS À HONG-KONG

Admiralty Centre, Tower II, 25/F - 26/F, 18 Harcourt Road, Central, Hong Kong
Station de métro MTR et sortie : Admiralty, sortie A
Téléphone : (+852) 3752 9900
Télécopie : (+852) 3752 9901
Télécopie : (+852) 3752 9901
E-mail : informations@consulfrance-hongkong.org
Site Internet : <http://www.consulfrance-hongkong.org>

Nicolas PONÇON

Conseiller agricole et expert sur les questions sanitaires et phytosanitaires pour l'ASEAN
Tél. : +65 6880 7878
nicolas.poncon@dgtresor.gouv.fr

CUSTOMS AND EXCISE DEPARTMENT

Office of Dutiable Commodities Administration,
Record and Statistics Unit, 3/F,
Customs Headquarters Building,
222 Java Road, North Point,
Hong Kong,
Tel : +852 37592527
Fax : +852 25413470.
Site Internet : <http://www.customs.gov.hk>

FOOD AND ENVIRONMENTAL HYGIENE DEPARTMENT

Centre for Food Safety (CFS),
Food Importer/Distributor Registration and Import Licensing Office (FIRLO), Food Import and Export Section,
Room 119, 1/F, 258 Queen's Road East,
Wan Chai,
Hong Kong
Tel : +852 21563017, 21563034
Fax : +852 21561015.
Site Internet : <http://www.cfs.gov.hk>

Le 31 décembre 2017

7 SOURCES

- ⇒ Douane de Hong-Kong
- ⇒ Centre of Food Safety
- ⇒ FranceAgrimer
- ⇒ MarketAccess Database
- ⇒ L'Exportateur